

# LA LETTRE DES DIONYSIENS

## a v r i l 2 0 0 9

### ► **Qualité de ville :** **une ville accessible à tous**

**Accessibilité** - La poursuite de la mise en accessibilité de la ville débutera par le remplacement des **feux piétons**. Ils seront désormais équipés d'un **système sonore** destiné aux personnes malvoyantes.

Par ailleurs, la Codah devrait procéder à l'**aménagement des arrêts de bus de la ligne n°1** : arrêts St Denis, Broche à Rôtir (côté banque), Boulard, St André, La Hève et Clemenceau (sur Le Havre, au début du Boulevard Albert 1er). Trois mois de travaux sont à prévoir.

**Piste cyclable** - Après la promenade du bord de mer le long du Boulevard Foch, la piste cyclable entame son ascension vers la Hève d'où elle pourra rejoindre, à terme, la véloroute du littoral. Pour l'heure, c'est jusqu'à la place Maréchal Joffre que vous pouvez pédaler en toute sécurité. Pour rappel, veillez à rester sur la voie des cycles et à observer à tout instant une certaine prudence vis-à-vis des piétons. Les rollers doivent également emprunter la piste cyclable.

**Voirie** - Le gel et le salage des routes ont fortement endommagé certaines chaussées cet hiver. Ces «nids de poule» seront rebouchés progressivement en parallèle des travaux de voirie programmés rue de la Plage, avenue Désiré Dehors, Sente des Hommes d'armes et rue Jean Devilder (trottoirs).

**Espaces verts** - Quelques travaux d'élagage doivent éclaircir la vue sur notre estuaire ou permettre, en d'autres lieux, de mieux circuler sur les trottoirs.

### ► **Elections européennes**

**Rendez-vous le 7 juin 2009 de 8h à 20h** - Élu tous les cinq ans, le Parlement européen est un acteur de poids dans le processus décisionnel de l'Union européenne. La France élira **72 députés européens** qui façonneront l'avenir de 500 millions d'européens pour les cinq prochaines années. La répartition des sièges attribués aux parlementaires français est établie en fonction des recensements de l'Insee. Compris dans la **circonscription du Nord-ouest** qui regroupe la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, nous élirons ainsi **dix parlementaires**.

**Création d'un 6<sup>e</sup> bureau** - La ville de Sainte-Adresse compte 5879 électeurs, répartis jusqu'à présent en 5 bureaux de vote. L'arrivée des nouveaux habitants du

# SAINTE ADRESSE

- **Qualité de ville**
- **Elections européennes**
- **A chaque âge sa nouveauté**
- **Lire, danser et chanter à la plage**
- **Campagne anti-spam**
- **Le mot du Maire**

plateau de la Hève a augmenté le nombre d'électeurs dépendant du 5<sup>e</sup> bureau de vote, situé au collège de la Hève. Un 6<sup>e</sup> bureau a donc été créé, consistant à répartir les électeurs du 5<sup>e</sup> bureau en deux bureaux. Le 5<sup>e</sup> bureau comptera 720 électeurs et le 6<sup>e</sup>, 583. Ils seront tous deux installés au gymnase Tabarly. Les électeurs recevront une nouvelle carte à la fin du mois de mars. Les autres bureaux restent inchangés et leurs électeurs conservent leur carte.

### ► **A chaque âge sa nouveauté !**

**Bibliothèque** - Les petits de la maternelle Antoine Lagarde ont vu depuis quelques mois se construire une véranda au dos de leur école : voilà une bibliothèque toute neuve qui leur ouvre les portes des histoires et du savoir...

#### **Restauration scolaire**

Les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire Antoine Lagarde peuvent désormais savourer les repas en avance. Deux ou trois clics sur le site internet de la ville et les menus de la période en cours s'affichent :



[www.ville-sainte-adresse.fr/servicepublic/servicepublic.asp#restauration](http://www.ville-sainte-adresse.fr/servicepublic/servicepublic.asp#restauration)

**Centre de loisirs** - Que s'est-il passé à Sans Détour le mois dernier ? Quel est le programme des prochaines vacances ? Retrouvez toutes ces informations dans la nouvelle gazette du centre de loisirs : Planète Mag', disponible au centre, à la mairie et sur les sites internet de l'association ([www.sansdetour.info](http://www.sansdetour.info)) et de la ville, rubrique Contacts.

**Conseil Municipal des Jeunes** - Des moments forts attendent les élèves des classes de 4<sup>e</sup> du collège de la Hève. Le 12 mars ils ont élu leurs représentants au Conseil Municipal des Jeunes. Ces élus tiendront leur première séance le **mercredi 4 avril de 17h à 19h**. Ils se réuniront ensuite deux fois par trimestre et débattront de projets concernant les enfants et les jeunes. Leurs propositions seront étudiées par le Maire et ses Adjointes puis, seront éventuellement proposées au Conseil Municipal.

## ► Lire, danser et chanter à la plage !



**Les Dixie Days** - Le festival de jazz, avec le soutien notamment de la Ville du Havre, vous invite à swinguer les **29, 30 et 31 mai 2009**. Marc Laférière Quintet ouvrira les festivités le vendredi soir à 20h30 à l'espace Sarah Bernhardt avec un hommage à Sidney Bechet. Samedi et dimanche, 40 concerts gratuits animeront le bord de mer et Samarabalouf clôturera ces 3 jours de fête.

**La fête de la musique**, comme toujours, le **21 juin**, fera place aux musiciens et chanteurs amateurs sur la scène située en bas de la place Clemenceau. Inscriptions des groupes en mairie avant le lundi 25 mai.

**Lire à la Plage...** c'est gratuit et c'est tout l'été. La cabane du Département revient sur le sable de Sainte-Adresse, du **vendredi 3 juillet au dimanche 30 août**, de 11h à 19h, dimanches et jours fériés compris, avec des romans, BD, documents, ouvrages locaux et de nouvelles animations dans ses bagages.



## ► Au service des Dionysiens

**Permanence des élus** - Vos élus tiennent désormais une permanence en mairie un à deux samedis matin par mois. Vous pouvez leur soumettre vos doléances, suggestions ou même vos compliments ! L'accès est libre et sans rendez-vous les 18 avril, 16 mai, 6 et 20 juin et 4 juillet de 10h à 12h.

**Déchets verts** - La Codah met à votre disposition des bennes de collecte lorsque vous décidez d'éradiquer votre haie de tuyas. En échange, vous vous engagez à la remplacer par une espèce non résineuse et à pousser non rapide. Pour en bénéficier, remplissez une attestation à la Mairie, auprès du service Urbanisme. Le service Gestion des déchets de la Codah prendra ensuite contact avec vous.

**Fin de la concession à perpétuité** - A partir du **1er janvier 2010** il ne sera plus possible d'acquérir des concessions perpétuelles au cimetière de Sainte-Adresse. Les concessions seront établies pour 50 ans pour les caveaux ou 15, 30 ou 50 ans en terre. Les concessions perpétuelles existantes seront bien sûr conservées. Par ailleurs, nous disposons de **cavernes**, qui offrent une alternative au columbarium. Il s'agit d'une concession sur une parcelle engazonnée qui peut contenir 3 à 4 urnes des cendres de vos proches.

## ► Campagne anti-spam

Qui n'a jamais reçu dans sa boîte aux lettres électronique des messages indésirables vantant les produits de luxe, les logiciels gratuits ou les médicaments... ? Certaines de nos messageries sont envahies par ces spams. Pour y remédier nous avons décidé de mettre en place, à l'essai, une solution nommée MailInBlack, fournie par notre hébergeur Soget.

Cette solution oblige **tout expéditeur à confirmer l'envoi** de son message sur nos boîtes. Vous ne devrez effectuer cette opération qu'une seule fois, lors de l'envoi de votre premier message. De plus, nous aurons toujours la possibilité de pré-définir, nous-mêmes, les expéditeurs autorisés ou de débloquent des messages.

## ► Stabilité des impôts locaux

Pour le budget communal 2009, la Municipalité a décidé de **maintenir les taux d'imposition** (taxe d'habitation et taxe foncière) à leur niveau actuel.

Ainsi, Sainte-Adresse est l'une des rares communes, membres de la Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH), à n'avoir pas procédé à une augmentation de sa fiscalité propre. Cette décision résulte d'une situation financière compatible, particulièrement saine, résultant d'une gestion avisée de la précédente municipalité. Cette volonté délibérée se conçoit aussi dans le cadre d'une politique d'investissement et d'endettement raisonnable et mesurée.

## ► Le mot du Maire

*Plusieurs éléments doivent être pris en compte par la municipalité. Ces éléments conditionnent dans une certaine mesure l'avenir de notre commune.*

*En premier lieu, nous arrivons dans la phase terminale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Naturellement tous les Dionysiens seront informés en temps utile des choix éventuels avant l'adoption définitive qui se situera soit à la fin de l'année 2009, soit au tout début de 2010.*

*En second lieu, l'installation au Havre dans un avenir proche de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande se confirme. La loi opérant le transfert des ENMM des régions à l'Etat et instituant une école unique installée sur quatre sites (Le Havre, Marseille, Nantes et Saint-Malo) a été approuvée au Sénat. Un comité de pilotage, présidé par le Préfet, est mis en place pour examiner toutes les questions posées par ce déménagement. D'ores et déjà notre commune a manifesté son intention d'acquérir les terrains de l'ENMM par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Normandie. La libération de ces terrains de près de 3 hectares permet d'envisager de nombreux projets qui devront être approfondis en relation étroite avec la population dionysienne.*

*Enfin, la vente éventuelle du Palais des Régates à des promoteurs privés doit nous imposer une exigence de vigilance afin de conserver le caractère touristique et balnéaire du site. D'autres projets sont aussi envisagés par la municipalité, mais nos moyens financiers demeurent limités et nous devons veiller, comme nous nous y étions engagés, à ne pas aggraver la pression fiscale.*

*Il n'est pas toujours évident de faire des choix qui doivent impérativement respecter le cadre de vie de Sainte-Adresse mais qui doivent aussi assurer la spécificité dionysienne dans l'agglomération havraise. La création récente de l'Association des commerçants et artisans de Sainte-Adresse ou celle des marchés du samedi sur la place de l'église St Denis sont les manifestations les plus récentes de ces choix.*